

2021 /

SÉANCE DU 2 MARS 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-et-un, le deux mars à quatorze heures, le Comité Syndical, s'est réuni au Parc des Expositions d'Albi, après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation :

25 février 2021

Date d'affichage :

25 février 2021

Nombre de délégués

en exercice : 59

Délibération n° : 02032021 / 3.1

Nombre de voix délibératives :

48

Membres titulaires présents : 43 (délibérations n°1, 2.1, 2.3, 2.4, 2.5, 2.7, 2.8, 2.9, 2.11, 2.12, 3.1, 3.2, 3.3), 42 (délibération n°2.2, 2.6, 2.10), 41 (délibération 4.1)

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE, est sorti de la salle et n'a pas participé au vote pour les délibérations n° 2.2, 2.6, 2.10 (pouvoir de Saida FAKIR), Jean-Charles BALARDY, Bernard BARRIER, Denis BAYLE, Jacques BIAU, Alain BOUISSET, Michel BUFFEL, Sylvian CALS, Alain CLERGUE, François COLLADO, Elian COMENT, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL (de la délibération n°1 à 3.3), Alex DE NARDI, Jean-Luc ESPITALIER, Jean ESQUERRE (de la délibération n°1 à 3.3), Michel FARENC, Jean-Marc FEDOU, Didier GAVALDA, Lionel GERVAUX, Gilles GINESTET, Jean-Pierre GOS, Emile GOZE, Frédéric ICHARD (pouvoir de Vincent COLOM), Patrice JACQUET, Alain LEMONNIER, Eric LEROUX (pouvoir de Marc MONTAGNÉ), Nicolas LEROUX, Marc MADERN, Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Alain OURLIAC, Jean-Paul RAYSSAC, Vincent RECOULES, Francis REMIOT, Henri REYJAUD (pouvoir de Didier MAHOUX), Michel SABLAYROLLES (pouvoir de Jean-François FALGAYRETTES), Jacques SALVETAT, Jean-Marc TARROUX, Didier VALAX, Jean-Claude VERNIER, Myriam VIGROUX, Olindo VIVAN

Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 5

Vincent COLOM (pouvoir à Frédéric ICHARD), Saida FAKIR (pouvoir à Alain ASTIÉ), Jean-François FALGAYRETTES (pouvoir à Michel SABLAYROLLES), Marc MONTAGNÉ (pouvoir à Eric LEROUX), Didier MAHOUX (pouvoir à Henri REYJAUD)

Membres titulaires excusés : 11

Christian CAYRE, Pierre ESCANDE, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL (pour la délibération n°4.1), Jean ESQUERRE (pour la délibération n°4.1) Sylvain FERNANDEZ, Serge GAVALDA, Gaëtan GÖBBELS, Christian HAMON, Joël IMBERT, Frédéric JOURDE, Noël MEYSSONNIER, Jean-

Objet : Indemnités de déplacement conseillers syndicaux du SDET – Utilisation de Mappy

Monsieur le Président rappelle que lors de la séance du conseil syndical du 1er octobre 2020, par délibération n° : 01102020 / 5.1, les délégués ont approuvé à l'unanimité la décision ayant pour objet : « Indemnités de déplacement pour les conseillers syndicaux du SDET ».

Il ajoute qu'il avait été convenu que le trajet le plus court serait retenu, nombre de kilomètres du domicile du conseiller au lieu de la réunion (trajet aller, à multiplier par deux pour le retour). Le calcul se faisant par un opérateur d'itinéraire via internet.

Monsieur le Président précise qu'il est constaté qu'après 5 mois d'utilisation et au vues des vérifications faites par les services administratif et comptable du SDET, que l'application Mappy s'avère la plus précise (notamment par rapport à la géolocalisation des petits lieux-dits de notre territoire).

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres, aujourd'hui présents ou représentés, décide :

- De l'utilisation exclusive de l'application Mappy pour calculer la demande de remboursement de frais kilométriques.
- De l'installation du formulaire de demande de remboursement sur les tablettes numériques mises à disposition des membres du Conseil syndical

Envoyé en préfecture le 05/03/2021

Reçu en préfecture le 05/03/2021

Affiché le 05/03/2021

SLOW

ID : 081-258100072-20210302-02032021_3_1-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme
A Albi, le 02 mars 2021



**Le Président,
M. Alain ASTIE**